

Procès-verbal du Conseil général N° 3 - 38e législature, 2020-2024



Date et heure : 25 mars 2021 à 20h
Lieu : Salle Cort'Agora
Présidence : Mme Océane Taillard (PLR), présidente

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois (SIAALN), suite à la modification du règlement général dudit syndicat ;
6. Demande de crédit de 42'000 fr. pour financer la rénovation de quatre fontaines du village ;
7. Réponse à la motion intitulée « Cortaillod, commune labélisée bio » ;
8. Réponse à la motion intitulée « Eteignons l'éclairage public au cœur de la nuit » ;
9. Motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté « Coup de pouce aux propriétaires de bâtiments pour installer des panneaux solaires » ;
10. Information sur l'état de situation de l'étude de faisabilité du projet de fusion Boudry-Cortaillod-Milvignes ;
11. Informations du Conseil communal ;
12. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

Madame la présidente du Conseil général ouvre la séance : « Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, je souhaite tout d'abord la bienvenue aux nouveaux conseillers et conseillères généraux fraîchement élus. Cela fait plaisir de voir les sièges vacants désormais occupés. Je vous souhaite une bonne législature. Etant donné les onze nouvelles personnes, je veux juste rappeler quelques règles. Tout d'abord, les règles sanitaires Covid. Je vous prie de garder votre masque. S'il y a des interventions, levez la main. Je vous donnerai la parole et vous allez vers les micros les plus proches devant. Sur votre place, vous avez un petit carton jaune qui servira à voter. Je vous prierais de lever la main de façon visible pour les questeurs et de la garder levée le temps du vote pour faciliter le comptage. Dernière chose, je vous prierais de laisser les papiers sur la table à la fin de la séance. Nous allons commencer par faire l'appel nominal. »

L'appel fait constater la présence des 39 membres suivants :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 21. Mamin Vincent (PLR) |
| 2. Berner Patrick (VEL) | 22. Matile Etienne (PLR) |
| 3. Billant Michel (PLR) | 23. Müller Alexandra (PLR) |
| 4. Bondi Eraclide (VEL) | 24. Pascucci Anne-Christine (PLR) |
| 5. Conte Véronique (PLR) | 25. Perriard Pierre-André (VEL) |
| 6. Di Menno Paolo (PS) | 26. Pirreli Luca (VEL) |
| 7. Dugerdil Mireille (VEL) | 27. Porret Nicole (PLR) |
| 8. Favre Denis (PS) | 28. Robyr Michel (PLR) |
| 9. Foresti Luigi (PLR) | 29. Rochat Olivier (VEL) - suppléant |
| 10. Hosner Jürg (PLR) | 30. Rodriguez Cavaleri Silvia (VEL) |
| 11. Hübscher Urs (PLR) | 31. Rüegger Gustavo (PS) |
| 12. Huguenin-Elie Steve (PS) | 32. Sansonnens Michel (PS) - suppléant |
| 13. Javet François (PLR) | 33. Soltermann Célia (PLR) |
| 14. Jeanneret Michel (PLR) | 34. Straubhaar Anneline (PS) |
| 15. Jucker Jimmy (PLR) | 35. Szczykowski Lionel (PLR) |
| 16. Küng Imane (PLR) - suppléante | 36. Taillard Océane (PLR) |
| 17. Landino Debora (PLR) | 37. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 18. Landino Gino (PLR) | 38. Weder Gilles (PVL) |
| 19. Léchet Ruth (PLR) | 39. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 20. Loeffler Sébastien (CL) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| 1. Brunko Pascal (PS) | 4. Rochat Lionel (VEL) |
| 2. Debrot Marie (VEL) | 5. Schneider Laurent (PLR) |
| 3. Monnier Damien (VEL) | |

Absent-e-s :

-

En conséquence, la majorité absolue est de 20 et la majorité des 2/3 est de 26.

Scrutateurs : MM. Michel Sansonnens (PS) et Pierre-André Perriard (VEL).

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Félix Olivier (PLR), président
- Mamin Christian (PLR), vice-président
- Hadorn Philipp (VEL), secrétaire
- Darbellay Claude (PS), secrétaire-adjoint

Est excusé :

- Haenseler Christian (PLR), membre

CL : candidats libres

PVL : parti vert libéral

PLR : parti libéral-radical

VEL : les verts, écologie et liberté

PS : parti socialiste

A la demande de parti libéral-radical et du parti Les verts, écologie et liberté, Madame la présidente propose une modification de l'ordre du jour pour procéder à des nominations dans plusieurs commissions, suite à l'élection complémentaire de 11 membres au Conseil général, du 7 mars 2021.

Ordre du jour modifié :

1. **Salutations et appel nominal ;**
2. **Correspondance ;**
3. **Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 ;**
4. **Réponses du Conseil communal ;**
5. **Nominations :**
 - a) **de deux membres au Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois (SIAALN), suite à la modification du règlement général dudit syndicat et au remplacement de M. Jürg Hosner, démissionnaire ;**
 - b) **de deux membres à la Commission du feu et de la sécurité publique en remplacement de Mme Mireille Dugerdil et M. Gino Landino, démissionnaires ;**
 - c) **d'un membre à la Commission des infrastructures et de l'énergie en remplacement de M. Damien Monnier, démissionnaire ;**
 - d) **d'un membre à la Commission intercommunale d'étude de fusion (CIEF) en remplacement de M. Pierre-André Perriard, démissionnaire ;**
 - e) **d'un membre au Comité scolaire du Cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE) en remplacement de Mme Debora Landino, démissionnaire ;**
 - f) **de deux membres à la Commission des règlements, naturalisations et agrégations en remplacement de Mmes Anne Christine Pascucci et Ruth Léchet, démissionnaires ;**
 - g) **d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal SITECO en remplacement de M. Jimmy Jucker, démissionnaire ;**
6. **Demande de crédit de 42'000 fr. pour financer la rénovation de quatre fontaines du village ;**
7. **Réponse à la motion intitulée « Cortaillod, commune labélisée bio » ;**
8. **Réponse à la motion intitulée « Eteignons l'éclairage public au cœur de la nuit » ;**
9. **Motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté « Coup de pouce aux propriétaires de bâtiments pour installer des panneaux solaires » ;**
10. **Information sur l'état de situation de l'étude de faisabilité du projet de fusion Boudry-Cortaillod-Milvignes ;**
11. **Informations du Conseil communal ;**
12. **Divers et réponses aux questions écrites.**

Aucune opposition n'étant exprimée, ce nouvel ordre du jour est accepté.

2. Correspondance

Lettre de Mme Yvonne Clerc : « Mesdames, Messieurs, Six mois après le départ d'une personne qui avait deux jardins et qui est soi-disant retournée dans son pays... sans laisser d'adresse, qui va payer la facture du grand débarras du dépotoir de la honte ? Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer Mesdames, Messieurs, mes bonnes salutations. Yvonne Clerc ».

Lettre de M. Vincent Puerari : « Parking rue des Vergers. Mesdames, Messieurs, cela fait maintenant plus d'une année que je constate que le parking « rue des Vergers » est très occupé, déjà la journée par beaucoup d'enseignants du collège. Et également par plusieurs véhicules qui restent largement plus longtemps, souvent même plus d'une semaine sans que ceux-ci soient inquiétés, (j'ai même constaté un véhicule immatriculé avec de fausses plaques...).

Je vous rappelle que ce parking est limité à dix heures en semaine, mais que les automobilistes en faute ne semblent pas inquiétés par des contrôles de police, elle semble être plus intéressée par la rue des Coteaux (limitée à trente minutes). Dont j'ai déjà fait l'objet à deux reprises pour des dépassements mineurs (pas plus de deux heures). Je demande juste un équilibre pour tous les habitants du village et que les règles soient appliquées pour tous. Il est peut-être temps d'étudier un système de macaron payant qui pourrait résoudre bien des problèmes.

Dans l'attente de la résolution de ses désagréments, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées. Vincent Puerari ».

3. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020

M. Lionel Szczypkowski (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en haut de la page 5, je constate une erreur de chiffre par rapport à la pose d'antenne Wi-Fi, on parle de 15'000 fr. alors que c'était 12'000 fr. dans le budget. »

Aucune remarque n'étant formulée, l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est mise au vote et acceptée par 35 voix sans opposition.

4. Réponses du Conseil communal

Néant.

5. Nominations :

a) de deux membres au Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois (SIAALN), suite à la modification du règlement général dudit syndicat et au remplacement de M. Jürg Hosner, démissionnaire

Sont présentées et nommées tacitement :

- Mme Véronique Conte (PLR)
- Mme Nicole Porret (PLR)

b) de deux membres à la Commission du feu et de la sécurité publique en remplacement de Mme Mireille Dugerdil et M. Gino Landino, démissionnaires ;

Sont présentées et nommées tacitement :

- Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL)
- Mme Célia Soltermann (PLR)

c) d'un membre à la Commission des infrastructures et de l'énergie en remplacement de M. Damien Monnier, démissionnaire ;

Est présentée et nommée tacitement :

- Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL)

d) d'un membre à la Commission intercommunale d'étude de fusion (CIEF) en remplacement de M. Pierre-André Perriard, démissionnaire ;

Est présenté et nommé tacitement :

- M. Luca Pirelli (VEL)

e) d'un membre au Comité scolaire du Cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE) en remplacement de Mme Debora Landino, démissionnaire ;

Est présenté et nommé tacitement :

- M. Philippe Zumsteg (PLR)

f) de deux membres à la Commission des règlements, naturalisations et agrégations en remplacement de Mmes Anne Christine Pascucci et Ruth Léchet, démissionnaires ;

Sont présentés et nommés tacitement :

- M. Michel Jeanneret (PLR)
- M. Philippe Zumsteg (PLR)

g) d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal SITECO en remplacement de M. Jimmy Jucker, démissionnaire ;

Est présentée et nommée tacitement :

- Mme Celia Soltermann (PLR)

6. Demande de crédit de 42'000 fr. pour financer la rénovation de quatre fontaines du village

Madame la présidente du Conseil général donne la parole aux rapporteurs des commissions consultées.

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Lionel Szczyrkowski (PLR) :
« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la Commission des travaux publics et de l'environnement s'est réunie le 23 février afin de se prononcer sur ce sujet. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour son rapport et les réponses aux différentes questions. La Commission a accepté à l'unanimité la demande de crédit de 42'000 fr. pour financer la rénovation de quatre fontaines. »

Au nom de la Commission financière, M. Eraclide Bondi (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la Commission financière a étudié la demande de crédit lors de la séance du 25 février 2021. La Commission des finances a accepté ce crédit à l'unanimité. Il est confirmé que le montant de 42'000 fr. se base sur une première offre. Dans le cas de l'acceptation du crédit, deux autres offres seront demandées et comparées. La question de la longévité de ces réparations a été évoquée. Je vous remercie de votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit 42'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la rénovation de quatre fontaines du village.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50300.01 du chapitre 61500 « Routes communales » et amortie au taux de 5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 37 voix sans opposition.

7. Réponse à la motion intitulée « Cortailod, commune labélisée bio »

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Lionel Szczyrkowski (PLR) :
« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la Commission des travaux publics et de l'environnement s'est réunie le 23 février afin de se prononcer sur ce sujet. Concernant la motion intitulée « Cortailod, commune labélisée bio », le débat a été animé afin de savoir comment mettre en valeur les gros efforts déjà effectués par les collaborateurs du Service des travaux publics.

En effet, pratiquement tous les critères sont remplis pour obtenir le label Bourgeon de Bio Suisse. Toutefois, nous devrions changer de fournisseur de plantons et fournir un gros travail administratif pour pouvoir prouver la qualité du travail fourni et mettre en avant la traçabilité des différentes étapes.

Une proposition de la Commission serait de mieux faire savoir à la population ce qui a déjà été entrepris dans sa gestion respectueuse de l'environnement en encourageant les habitants de la Commune à en faire de même. Le résultat de la Commission pour classer la motion est de 4 voix pour et 2 abstentions. »

M. Gustavo Rüegger (PS) : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, collègues, lors de notre séance de préparation du 17 mars, nous avons longuement discuté de la réponse du Conseil communal à la motion « Cortaillod, commune labélisée bio ». Nous avons trouvé celle-ci très claire et détaillée. On voit bien que la motion a été prise au sérieux et qu'un vrai travail d'analyse a été effectué. Cette analyse nous a permis d'apprendre, ce qui nous ravit, que la Commune fait déjà très attention à la manière dont ses espaces verts sont entretenus. Au point qu'il ne faudrait pas grande chose pour remplir le cahier de charges pour accéder au label bio.

Toutefois, nous rejoignons le Conseil communal dans le fait que ledit label n'est pas prévu pour évaluer des communes mais des producteurs et de ce fait, l'obtenir et l'afficher serait sans réel bénéfice pour la Commune. Sans compter que cela demanderait du travail supplémentaire pour le personnel du Service des travaux publics. C'est pour cela que le Parti Socialiste a décidé d'appuyer le classement de cette motion. »

Mme Mireille Dugerdil (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette étude démontre que la Commune de Cortaillod fait déjà beaucoup pour l'écologie, ce qui est très positif. Nous tenons à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui participent à ce beau résultat. Nous comprenons bien les arguments du Conseil communal, mais nous sommes déçus de la réponse quant au classement sans suite de la motion.

En effet, les efforts restants pour obtenir le label ne nous paraissent pas si importants et le coût est très faible en comparaison des autres dépenses de la Commune. Par ailleurs, la mise en place du label bio permettrait de mettre en valeur et donner de la visibilité à tous ces efforts déjà effectués. Elle serait ainsi une très bonne opportunité de mettre notre belle Commune sur le devant de la scène. Ce label aurait de surcroît l'avantage de donner un exemple positif auprès de notre population. A l'inverse, le refus de cette motion n'encouragerait pas les Carcoies à faire des efforts en matière d'écologie. Nous espérons donc que le Conseil communal entendra notre proposition et reviendra très prochainement avec d'autres propositions de promotion de l'écologie et de mise en avant de tout le travail qui est déjà accompli. Merci pour votre attention. »

M. Etienne Matile (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, en lisant bien le rapport présenté, nous pouvons constater que nous remplissons déjà quasiment complètement les exigences pour être labellisés bio. Alors, j'ai envie de dire : Mais diantre ! Allons-y !

Je suis conscient que cela représente une charge administrative supplémentaire, mais nous pourrions envisager une phase test de 3 ans par exemple. Ceci étant dit, nous allons voter le classement de la motion. Même en votant contre le classement de la motion, rien ne sera fait. Il sera juste pris acte du refus du classement de la motion, sans aucune suite. Seule une motion exigeant la labélisation en bio pourrait être suivie de démarches concrètes. Je vous remercie pour votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et met au vote le classement de la motion, lequel est accepté par 29 voix sans opposition.

M. Urs Hübscher (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une interrogation sur le bon fonctionnement de la soirée. Nous avons introduit le papillon jaune. Je constate que cela ne fonctionne pas beaucoup mieux qu'avant, mais surtout je crois que M. Perriard compte ses colistiers. A mon avis, il ne devrait pas pouvoir compter son parti. »

Mme la présidente du Conseil général : « Suite à la discussion avec le Conseil communal, le règlement ne s'y oppose pas. Il y a aussi un contrôle du nombre de voix. Pour des questions d'organisation, on va continuer comme cela pour cette séance, vu qu'il y a plusieurs contrôles qui sont faits. »

8. Réponse à la motion intitulée « Eteignons l'éclairage public au cœur de la nuit »

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Lionel Szczypkowski (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la Commission des travaux publics et de l'environnement s'est réunie le 23 février afin de se prononcer sur ce sujet.

Le rapport du Conseil communal concernant la motion « Eteignons l'éclairage public au cœur de la nuit » est très complet et va même plus loin que ce que demandait la motion. Un grand merci pour la qualité du rapport. Le débat a été soutenu et les différentes variantes évaluées par la Commission. Tout d'abord, sur le vote concernant le point 1) pour une extinction complète ou partielle ou de maintenir la situation actuelle, la variante « extinction complète ou partielle » a été acceptée à l'unanimité.

Concernant les variantes du point 2), 4 voix étaient pour une extinction avec possibilité d'allumage et 2 voix pour une extinction complète avec exception sur les endroits à sécuriser comme les passages piétons. Finalement, la Commission a accepté à l'unanimité de classer la motion. »

Au nom de la Commission financière, M. Eraclide Bondi (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la Commission financière a ce dossier lors de sa séance du 25 février 2021. La motion « Eteignons l'éclairage public au cœur de la nuit » demande une étude sur les diverses possibilités de procéder à l'extinction de l'éclairage public. Le Conseil communal répond à cette motion et va au-delà en mettant en votation :

1. Le Conseil général veut-il a) introduire une extinction pendant la nuit ? b) maintenir le statu quo actuel en matière d'éclairage nocturne ? La Commission des finances a choisi, par vote, le point a) « introduire une extinction durant la nuit » à l'unanimité.
2. En cas d'extinction durant la nuit, le Conseil général veut-il a) une extinction avec possibilité d'allumage en cas de passage, (éclairage intelligent) ; b) une extinction complète pendant une partie de la nuit sans possibilité d'allumage à l'exception des points qui nécessitent un éclairage pour des questions de sécurité. La Commission des finances a choisi par vote le point a) « une extinction avec possibilité d'allumage en cas de passage, éclairage intelligent », à l'unanimité.

Dans le point 4.2, « Extinction partielle sur les axes routiers » du rapport du Conseil communal, il est mentionné la probable responsabilité du propriétaire des routes dans le cas d'un accident sur un passage pour piétons et se réfère au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil 19.024. Cette probable responsabilité s'étendrait sur tout le domaine communal si un accident devait survenir dû à un éclairage jugé insuffisant. Les potentiels changements de niveau des trottoirs ou autres obstacles jugés anodins de jour peuvent devenir risqués pour des personnes malvoyantes et par luminosité insuffisante. Par nuit sans lune, la visibilité peut être réduite à zéro. Je vous remercie de votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

M. Etienne Matile (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord remercier le Conseil communal pour son rapport très bien rédigé et de bien vouloir entrer en matière sur la motion de la défunte Commission de la durabilité.

Le Conseil communal vous recommande la solution 2a. En vérité, en choisissant cette solution, il ne se passera pas grand-chose de visible pendant un temps certain, car aucun échéancier n'est précisé dans le rapport. Les nouveaux lampadaires modulables seraient baissés à 20% ou 30 % de puissance, encore beaucoup trop lumineux pour avoir un impact positif sur la faune nocturne. Les lampadaires à vapeur de sodium qui ont déjà été remplacés par des LED ne sont pas équipés de la technologie modulable et de capteurs.

Pour info, au Petit-Cortailod en 2020 nous avons eu une panne totale de quasi tous les lampadaires, sauf ceux qui illuminent l'accès au Pilotis. Cette panne a duré bien plus de 6 mois et personne ne s'en est ému !

Je vous conseille donc vivement de choisir la solution 2b pour les raisons suivantes :

- Le fait d'avoir une extinction totale de 1 h ou de minuit à 5 h du matin n'empêche absolument pas d'avoir des lampadaires intelligents qui s'éteignent et se rallument à partir de 10 h du soir ;
- Le résultat concret serait visible bien plus rapidement par la population ;
- Les coûts seraient égaux, voire moindres à ceux de la solution 2a ;
- La motion soumise demandait clairement une extinction totale de l'éclairage public avec une éventuelle période d'essai de 6 mois et non pas une modulation de l'éclairage.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. Eraclide Bondi (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts Ecologie et Liberté remercie le Conseil communal d'avoir étudié les possibilités de procéder à l'extinction à l'éclairage public sur le territoire de la Commune.

Nous comprenons bien les arguments en faveur d'un éclairage LED dit « intelligent ». Cela semble répondre aux besoins actuels de la Commune et permettre une certaine agilité, mais aussi offrir des perspectives innovantes et écologiques. Il faudra toutefois être particulièrement attentif au choix du type de LED, que celui-ci soit le moins nuisible possible pour les insectes.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal, dans sa phase « d'expériences » indiquée au point n° 7, de procéder également à une phase test de 6 mois d'extinction totale durant la nuit entre minuit et 6 h du matin, dans quelques quartiers résidentiels, afin d'évaluer la pertinence d'un allumage en cas de passage dans ce type de quartier. En effet, les bienfaits avérés de la nuit sur la nature et sur la santé humaine, en terme de sommeil notamment ne sont pas négligeables. Nous aimerions que les habitants puissent tester cette extinction totale et se faire ainsi leur propre opinion. L'expérience positive du Val-de-Ruz est un exemple à suivre. Nous pourrions organiser une fête de la nuit avec information à la population au début de la phase test. La Commune pourrait ensuite organiser un sondage auprès de la population en vue de pérenniser ou adapter la mesure. Il serait également intéressant d'offrir aux classes de l'école des animations de sensibilisation à la nuit.

Comme stipulé au point 4.4, l'extinction complète entre minuit et 6 h du matin de certains lieux se justifie. Nous demandons donc que l'extinction totale des lieux cités dans la réponse du Conseil communal ne soit pas seulement « envisagée », mais effectivement décidée. Pour rappel, cela concerne le parking de la Gouille, le parking de l'Administration communale, le parking de Cort'Agora et le parking du centre commercial et le chemin de la Jeunesse.

Nous rappelons que la pollution lumineuse est nuisible pour la faune, la flore et la santé humaine. L'objectif principal pour les Verts est de réaliser avec ou sans LED dites « intelligentes » l'extinction sur l'ensemble du territoire de la Commune de minuit à 6 h, sauf pour les passages piétons. Nous vous remercions de votre attention ».

M. Michel Robyr (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal dans son rapport répond non seulement à la motion, mais il propose de poursuivre le processus sous l'angle de deux variantes et deux sous-variantes soumises à l'avis de notre autorité. Cet angle politique de notre exécutif est salué par le groupe Les Libéraux-Radicaux qui remercient non seulement le Conseil communal pour son rapport très complet, mais également pour sa proactivité dans sa proposition de poursuivre les réflexions et études dans le cadre de la modération de la pollution lumineuse.

Cela va clairement dans notre vision politique de la protection de l'environnement qui ne peut être pérenne que si l'aspect environnemental est pondéré avec les deux autres aspects du développement durable que sont les aspects sociaux et économiques.

L'ouverture et la politique active de notre groupe PLR pour la protection de l'environnement ne sont plus à éprouver et sont certainement reconnues par notre assistance. Pour raviver votre mémoire, je note la motion PLR déposée en 2012 qui a initié la pose de nombreux panneaux photovoltaïques sur les toits communaux, le soutien inconditionnel pour le chauffage innovant à Cort'Agora pour lequel, en aparté, nous demandons au Conseil communal une réalisation à court terme, et pour finir la motion PLR « Accélérons la transition énergétique à Cortaillod » acceptée par notre assemblée en juin 2020.

Pour revenir au sujet du jour, dans sa grande majorité, notre groupe répondra de la manière suivante aux questions posées par le Conseil communal au chapitre 5 :

- A la question 1, notre groupe retient l'option « a » soit pour une extinction totale ou partielle ;
- A la question 2, notre groupe retient l'option « b » soit pour l'étude d'un système dit intelligent permettant un allumage en cas de passage.

Pourquoi recommandons-nous ces votes ? Sous l'angle social, la sécurité et le sentiment de sécurité de tous nos concitoyens seront préservés en maintenant un éclairage des passages piétons et un éclairage minimal dans toutes les rues aujourd'hui éclairées ; la discrimination des personnes ayant un trouble visuel est évitée en leur garantissant une liberté de mouvements en tout temps et en leur garantissant une vision améliorée des obstacles par un éclairage sensible à leur présence. Sous l'angle économique, l'extinction totale reste possible avec un système intelligent, alors que si le choix de l'extinction complète est pris aujourd'hui, il est évident qu'il demandera des investissements complémentaires à futur ; en termes d'investissement, la plus-value nécessaire à l'adaptation du réseau pour la mise en place d'une technologie du 21^e siècle est, à notre sens supportable, en regard de ce qu'il faudra investir pour la mise en place de l'extinction totale irréversible. Sous l'angle environnemental, la pollution lumineuse sera diminuée, la coexistence entre le monde humain et le monde animal sera améliorée.

Pour nos générations futures, prenons le choix d'un système innovant, pérenne et qui permettra des adaptations en cas de changement du cadre légal à futur. Le triangle du développement durable est ainsi équilibré ; c'est pourquoi, notre groupe vous recommande de suivre nos votes. Pour finir, Madame la présidente, notre groupe acceptera de manière unanime le classement de la motion. Merci de votre attention et encore merci à notre Conseil communal. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je voulais juste repréciser par rapport à la couleur et vraiment insister, si l'on change des luminaires, de vraiment faire attention que ce ne soit pas des lumières bleues, pas dans des 6000 kelvins. J'insiste vraiment, sinon ce serait la catastrophe. Même si c'est très très faible, c'est la lumière du jour et cela n'arrivera absolument pas à atteindre l'objectif qui est vraiment de protéger la faune. Il faut vraiment viser des couleurs dites chaudes qui sont dans les jaunes. Je tiens absolument à préciser cela. »

M. Etienne Matile (PLR) : « J'ai encore un détail sur la responsabilité des communes en cas d'accident de la circulation. Les communes sont protégées par la loi sur la circulation routière qui dans ses articles 31 et 32 donnent l'entière responsabilité aux conducteurs d'adapter leur vitesse aux conditions de visibilité pour garder la maîtrise de leur véhicule. Jamais une commune n'a été sanctionnée en Suisse pour un éclairage défaillant. »

M. Olivier Félix (CC) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je tiens d'abord à apporter un certain nombre de précisions par rapport à ce qui a été dit, notamment aux interventions de M. Matile. Le premier élément, c'est que la solution 2a qui est proposée par le Conseil communal est une proposition d'extinction et pas de réduction à 20 % ou 30 % d'extinction à partir par exemple de 22 h avec possibilité de rallumage, mais pas à 100 % mais à un niveau inférieur. Il ne s'agit pas de diminuer l'intensité lumineuse, mais de l'éteindre avec possibilité de rallumage en cas de passage. Ceci est le premier des éléments.

Le deuxième des éléments, nous nous sommes basés sur l'avis de droit de l'Université de Neuchâtel par rapport à la question des responsabilités. Des avis de droit, on peut en avoir un qui dit cela, un autre qui dit ceci. Dans le fond, il s'agirait à un tribunal de trancher. Je préfère personnellement en tant que conseiller communal, et mon collègue, ici, responsable de la sécurité me suivra certainement, je préfère qu'on n'ait pas besoin d'aller devant un tribunal pour savoir si la Commune serait responsable en cas d'accident.

Je pense qu'il est possible avec cette solution 2a, c'est-à-dire des éclairages dits intelligents, en y mettant les formes techniques nécessaires et de ce côté-là, si vous avez des informations plus détaillées, nous sommes preneurs. Il est techniquement possible en fait d'utiliser ces développements pour essayer à la fois de répondre aux préoccupations justifiées d'un éclairage trop violent pendant la nuit (c'est le problème des LED, on constate qu'on a trop de lumière la nuit), et également de répondre aux soucis exprimés précédemment par M. Robyr de la question de la sécurité. C'est un compromis qui nous paraît être un bon compromis.

C'est un compromis qu'on vous demande ce soir, c'est une orientation, ensuite on vous propose comme c'est mentionné dans le chapitre 7 du rapport de faire des tests. Dans ces tests, on pourrait très bien déterminer un endroit où, pendant 6 mois, on installe ces luminaires dits intelligents et de tester aussi une phase d'extinction complète et voir comment réagissent les gens. On peut aussi aller dans cette direction, c'est faisable. Ensuite, on en rediscute dans le cadre de la Commission de l'environnement et ensuite c'est vous qui déciderez, car derrière ces technologies que ce soit la technologie A ou la technologie B, il y a des investissements à faire qui dépassent les compétences du Conseil communal. A la fin, c'est vous qui déciderez. Je vous remercie donc de prendre en considération le choix du Conseil communal qui est le 2a. »

M. Christian Mamin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en réponse à l'intervention de M. Michel Robyr, j'ai le plaisir de vous annoncer que les travaux pour mettre en place le nouveau chauffage à Cort'Agora se feront dès les premières semaines des vacances scolaires. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote.

Vote sur le point 1 : Le Conseil général veut-il :

- a) introduire une extinction totale ou partielle durant la nuit ?
- b) maintenir le statu quo actuel en matière d'éclairage nocturne ?

Le point 1 a) est accepté par 37 voix sans opposition.

Vote sur le point 2 : En cas d'extinction durant la nuit, le Conseil général veut-il :

- a) une extinction avec possibilité d'allumage en cas de passage (éclairage dit intelligent) ?
- b) une extinction complète pendant une partie de la nuit sans possibilité d'allumage (à l'exception des points qui nécessitent un éclairage pour des questions de sécurité routière) ?

Le point 2 a) est accepté par 31 voix, contre 5 pour le point 2b.

Mis au vote, le classement de la motion est accepté par 37 voix sans opposition.

9. Motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté « Coup de pouce aux propriétaires de bâtiments pour installer des panneaux solaires »

Mme Mireille Dugerdil (VEL), au nom des motionnaires : « Ce soir, je prends la parole au nom de M. Lionel Rochat qui a préparé ce texte, mais qui n'a pas pu venir.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il ne se passe pas une semaine sans que nous ne soyons interpellés par l'annonce d'une nouvelle catastrophe naturelle, par une preuve supplémentaire du réchauffement climatique et de l'effet néfaste des dégagements de CO2. Nous sommes pour la plus grande majorité d'entre nous tous conscients du véritable enjeu climatique qui se joue en ce moment et de notre devoir d'agir pendant qu'il est encore temps.

Notre Commune a d'ailleurs répondu présente lors de l'acceptation par 29 voix contre 4 de la motion du groupe PLR « Accélérons la transition énergétique à Cortaillod » à la séance du Conseil général du 24 juin 2020. Comme l'a soulevé M. Amez-Droz lors de cette séance, un des points demandés était, je cite, « d'encourager la production d'électrons mobiles locaux, par exemple, par la pose de panneaux photovoltaïques sur des toits privés, au lieu de faire venir ces précieuses particules de sources peu recommandables ». La présente motion propose un pas concret dans cette direction.

Selon une étude relayée par le WWF, un tiers de la consommation d'électricité suisse pourrait être produite grâce à des panneaux photovoltaïques installés sur les toits et façades des bâtiments dans notre pays. Le photovoltaïque est une source d'électricité entièrement rentable, grâce notamment à la baisse du prix des installations ces dernières années, aux subventions toujours existantes, mais également à d'autres possibilités organisationnelles. Mais avons-nous réellement toutes et tous les connaissances, techniques nous permettant de franchir le cap et de se lancer ? Connaissons-nous les avantages et inconvénients de ces installations ? Connaissons-nous les opportunités que nous avons ? Nous avons tous reçu des publicités d'entreprises de divers horizons au sujet des installations photovoltaïques, nous ventant toutes leurs produits. Mais, pouvons-nous réellement nous fier à ces publicités ? Quelle est réellement la meilleure solution pour notre cas précis, ici, à Cortaillod ? Comment identifier l'offre qui correspond réellement à notre besoin ? Laquelle choisir ?

Je vous cite un exemple. Est-ce que tout le monde sait ce qu'est une « RCP » ? C'est un « regroupement de consommateurs propres », en résumé cela permet à plusieurs copropriétaires (ou voisins) de s'unir et de réaliser une installation photovoltaïque commune, avec comme grand avantage de diminuer les investissements, et donc d'avoir une rentabilité accrue. Mais, cela n'est pas mis en évidence dans les publicités que nous recevons. Et c'est en connaissance de cause que je vous cite cet exemple, car c'est l'élément qui nous a décidés, mes voisins copropriétaires et moi, à nous lancer l'année passée dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur notre bâtiment, car le retour sur investissement est devenu très intéressant grâce à cela. Pas facile donc pour quelqu'un qui n'est pas du métier de s'y retrouver et de tomber sur la solution qui va réellement lui convenir.

Et si tant est que vous soyez intéressés par le photovoltaïque et à même d'en comprendre ses détails, encore faut-il avoir le temps et l'énergie suffisante pour vous embarquer dans cette aventure : demander plusieurs offres, les analyser et comparer, demander leur mise à jour, les négocier, et j'en passe. Pour revenir sur l'exemple qui me concerne directement, c'est grâce à un voisin d'un autre bâtiment qui avait lui-même déjà fait des démarches et des analyses et qui m'a présenté son projet, que je m'y suis intéressé de plus près (alors que des publicités, j'en recevais déjà depuis plusieurs années). Et c'est exactement l'objectif de la présente motion : promouvoir ce type d'installations auprès des propriétaires et supprimer toutes les barrières qui pourraient les retenir. Non pas par l'instauration de subventions supplémentaires, elles existent déjà, la rentabilité de l'investissement est prouvée et ceux qui pourraient en bénéficier seraient déjà des personnes décidées. Notre objectif est bien la promotion la plus large possible et l'accompagnement des propriétaires ; un accompagnement qui permette à toute personne intéressée par le photovoltaïque d'obtenir un conseil indépendant et neutre, et j'insiste sur ces termes « indépendant et neutre », par opposition à celui des entreprises d'installation de systèmes photovoltaïques – dont la plupart ne sont d'ailleurs pas locales.

Par accompagnement (et promotion qui est sous-entendue), nous avons bien quelques propositions : cela peut aller de soirées d'informations avec prise de paroles de particuliers qui ont fait le pas, à des actions plus spécifiques et complètes telles que par exemple l'accompagnement d'experts partiellement financés par le fonds énergétique (qui pourrait débiter par la visite de la maison et se terminer par la sélection des meilleures offres émises par des installateurs régionaux), ou encore le regroupement des demandes avec à la clé un volume d'installations et une synergie des offres qui permettent d'impliquer les entreprises locales. Mais, il y a encore beaucoup d'idées et d'actions d'accompagnement qui peuvent être définies. C'est pour cette raison que cette motion ne se veut pas une directive, mais bien une demande d'élaboration de propositions, propositions d'accompagnement que le Conseil communal a le loisir de définir et dont il évaluera la pertinence et la faisabilité financière.

La Commune de Neuchâtel a mis en place un programme d'accompagnement et la Commune de Milvignes vient également de franchir le pas le 11 mars ; c'est une réelle opportunité que nous avons, maintenant, de nous associer à ces démarches pour unir nos efforts et ainsi promouvoir et faire de Cortaillod une commune encore plus attractive.

En conclusion, soutenir cette motion, c'est montrer notre détermination à promouvoir les énergies renouvelables, encourager le plus grand nombre possible de propriétaires de notre Commune à faire le pas en vue d'une transition énergétique plus rapide et soutenir notre économie en favorisant une synergie avec les entreprises locales.

Merci donc de soutenir cette motion. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Rochat m'a précisé qu'il est à disposition pour des questions et des conseils qui pourraient venir par la suite. Il est d'accord pour que le Conseil communal ou le Conseil général lui téléphone. »

M. Olivier Félix (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en l'absence de mon collègue, M. Christian Haenseler, pour cause de maladie, et étant son suppléant, je prends la parole. Le Conseil communal vous propose de ne pas soutenir cette motion pour les raisons suivantes :

Les services demandés existent déjà. Les propriétaires peuvent demander pratiquement un devis auprès d'une ou plusieurs entreprises et étudier ensuite ce qu'il leur convient le mieux. Nous n'avons pas les compétences nécessaires ni les ressources nécessaires dans les services communaux pour remplir cette prestation. Il faudra donc aller la chercher ailleurs sans que l'on sache de quel coût on parle.

Le Conseil communal tient à assurer qu'il ne s'oppose en aucun cas au développement de la production d'électricité solaire. Au contraire, en équipant la plupart des toits des bâtiments publics de panneaux photovoltaïques, il a montré l'exemple et va continuer à le faire. Nous sommes simplement d'avis que la prestation demandée par cette motion n'est pas nécessaire. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'interviens ici au nom du PLR. Si j'étais de mauvaise foi, je dirais : le PLR est content de voir que d'autres se rallient à sa ferme volonté de promouvoir la transition énergétique sur le territoire de Cortaillod et nous sommes contents que les Verts, Ecologie et Liberté veulent aussi favoriser la pose de panneaux solaires sur les toits des privés de la Commune.

Comme le rappelle la motion, le PLR a déposé l'année passée en juin, une motion qui a été soutenue par une très large majorité de l'assemblée demandant, entre autres, que le fonds constitué par la taxe prélevée sur l'électricité et destinée à promouvoir les énergies renouvelables ne soit pas thésaurisée, mais revienne rapidement à la population. Nous proposons de soutenir, si possible, au moins trois domaines : les panneaux solaires, les prises de recharge pour voitures électriques et le remplacement de la voiture, désormais appelée thermique, utilisée pour des courts trajets quotidiens par une solution de deux roues électriques. Nous avons conçu cette motion pour qu'elle s'adresse à un panel le plus large possible de la population et pas uniquement aux propriétaires immobiliers.

Nous pensons aussi que la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur une toiture reste une solution pas si compliquée, la partie la plus complexe restant, semble-t-il, de décider : oui, je veux mettre des panneaux solaires sur mon toit. Il n'y a pas foncièrement de mauvais choix et les petites subtilités vont certainement apparaître dans une comparaison des offres et les réponses que l'on pourra alors obtenir auprès des entreprises qui auront soumissionné. Il est important que nous acquérions, en tant que population, une compréhension succincte de ces technologies comme, à l'époque bientôt révolue où il fallait faire la comparaison entre un chauffage à gaz ou à mazout ou entre un moteur diesel ou à essence lors du choix d'une nouvelle voiture.

En passant, nous aimerions proposer tout de même au Conseil communal de faire un peu plus de communication quant aux réalisations communales publiques en matière de transitions énergétiques : quantité produite (peut-être pas en kWh mais plutôt en nombre de cycle de lavage de machine à laver par exemple), surface installée de panneaux solaires, etc.

Il est clair qu'aucun parti n'a le monopole des panneaux solaires photovoltaïques bien que ceux-ci ont souvent quand même des reflets bleutés. Le but pour une grande majorité est que les panneaux solaires recouvrent rapidement un maximum de toits et façades de notre Commune. Nous proposons donc d'attendre le traitement de la motion « Accélérons la transition énergétique à Cortaillod » par le Conseil Communal et parions que le rapport, inspiré certainement de méthodes vues et entendues ici ou là, permettra de mettre en place des actions qui auront un effet incitatif fort pour aller dans la direction que nous voulons tous. Le PLR ne soutiendra pas cette motion dans l'attente de la réponse du Conseil communal à sa propre motion. »

M. Gustavo Rüegger (PS) : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, collègues, la motion des Verts « Coup de pouce aux propriétaires de bâtiments pour installer des panneaux solaires » a suscité bien des questionnements chez les conseillers généraux socialistes. Nous sommes toujours intéressés par des propositions pouvant encourager des démarches écologiques.

À première vue, cette motion peut paraître une bonne idée. Cependant, quand on s'y attarde un peu, on constate qu'elle propose que la Commune prenne en charge des frais qui, aujourd'hui, ne sont déjà pas payés par les propriétaires. En effet, il n'est pas difficile de solliciter un fournisseur d'énergie pour qu'il évalue les possibilités d'un bâtiment pour se convertir au photovoltaïque ou même pour installer une pompe à chaleur. D'ailleurs, la plupart du temps, ce sont ces mêmes fournisseurs qui prennent l'initiative de vous contacter pour faire un bilan gratuit.

Nous encourageons donc le Conseil communal à continuer la réflexion pour trouver la meilleure façon d'améliorer le bilan énergétique de notre Commune en utilisant au mieux notre fonds énergétique. Mais, en attendant, le Parti Socialiste a décidé de ne pas soutenir cette motion.

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je crois que l'idée centrale était de pouvoir offrir une plateforme d'échanges, de pouvoir discuter de trucs et astuces, difficile si on est tout seul. On est toujours plus intelligent après, mais effectivement choisir certains produits, je pense que rien que cette notion de pouvoir mettre cette plateforme d'échanges, de communication est déjà quelque chose de très positif avec des informations générales même si c'était par exemple une feuille, un document avec quelques éléments, points-clés auxquels on pourrait être attentif. Je crois que cela serait déjà une démarche centralisée pour partager les connaissances entre les différentes personnes dans la Commune. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de la motion, laquelle est refusée par 26 voix contre 6.

10. Information sur l'état de situation de l'étude de faisabilité du projet de fusion Boudry-Cortaillod-Milvignes

M. Christian Mamin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, les exécutifs des communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes ont été mandatés pour étudier une éventuelle fusion. Suite à l'acceptation par les conseils généraux des trois communes du crédit d'étude de 150'000 fr., les conseils communaux ont sélectionné un bureau chargé de procéder à l'évaluation de la faisabilité d'une fusion. Le bureau Compas a été désigné à l'unanimité pour réaliser cette étude de faisabilité. La Commission intercommunale d'étude sur une fusion, la CIEF, a également été désignée par les trois législatifs. Elle a tenu sa première séance le 24 février et a discuté le processus proposé par le bureau Compas pour cette étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité a pour objectif de rendre un rapport d'ici le début de l'année prochaine à l'attention des trois conseils généraux. Ce rapport doit présenter de manière factuelle les éléments en faveur et en défaveur d'une fusion. Sur la base de ce rapport, les conseils généraux décideront de la suite à donner à cette étude. Pour réaliser cette évaluation, le bureau Compas procède actuellement à des entretiens auprès des différents services communaux. Il s'agit de récolter des données factuelles sur les trois communes, par exemple, sur la structure des services communaux ou sur les données financières.

Dès la mi-mai, des groupes de travail composés de représentants des législatifs et des exécutifs seront également activés. Ces groupes vont approfondir l'évaluation dans cinq domaines différents : le domaine technique, le domaine administratif, l'éducation, la santé, les loisirs, le domaine des finances et pour terminer le domaine développement territorial. Ces cinq domaines, vous les trouverez sur la feuille qui vous est remise.

La Commission intercommunale d'étude de fusion (CIEF) est chargée d'étudier le domaine public et l'opinion publique. L'objectif des groupes de travail est d'évaluer de manière factuelle la compatibilité actuelle des trois communes, ce qui les rapproche ou ce qui peut les éloigner.

Le Conseil communal demande aux différents partis de proposer des représentants pour les différents groupes de travail. Nous visons une représentation en assurant aux trois plus grands partis une représentation proportionnelle dans chaque groupe et aux deux autres partis la possibilité de participer également à l'un ou l'autre groupe de travail de leur choix. Merci pour votre attention. »

11. Informations du Conseil communal

M. Olivier Félix (CC) : « Madame la présidente, c'est pour donner une réponse au sujet de la lettre reçue concernant des problèmes dans les petits jardins. Effectivement, il y a un jardin qui a été loué de longue date par une personne qui a accumulé beaucoup de matériel, trop de matériel et de manière vraiment conséquente. Cette personne a quitté la Commune. On est à la recherche de sa nouvelle adresse. Il a fallu débarrasser. Cela a représenté trois jours de travail pour le Service des travaux publics avec plusieurs bennes et cela a naturellement un coût. Ce coût sera facturé à la personne pour autant qu'on retrouve son adresse. Il est clair que si on retrouve l'adresse, le coût de la remise en ordre sera facturé à la personne responsable. »

12. Divers et réponses aux questions écrites

M. Etienne Matile (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, j'ai deux interpellations suite à ce soir. La première, est-ce qu'on pourrait envisager un petit crédit pour l'achat d'un système de vote électronique. On gagnerait vraiment beaucoup de temps, je pense.

La deuxième, je désire vous interpellier au sujet des dégradations constamment répétées sur la place du haut des escaliers des Bugnons, des vignes qui se situent en-dessous et des escaliers eux-mêmes. En effet, cet endroit idyllique par ailleurs se voit périodiquement souillé par différents déchets suite à des fêtes et pique-niques. Nous retrouvons donc autour des deux bancs publics des cannettes, des mégots de cigarettes, des paquets de cigarettes, des emballages de chips, des bouteilles en pet et j'en passe. La poubelle sur place a même été incendiée. Un jeu particulièrement prisé semble être le lancer de déchets et de bouteilles dans les vignes qui se situent en-dessous.

Le 25 février cependant, une étape supplémentaire a été franchie. Des individus ont visiblement voulu inventer une version carcoie du lancer de la pierre d'Unspunnen. De gros blocs de pierre d'Hauterive ont été détachés des murs et lancés en bas des escaliers et ceci visiblement à moult reprises, vu les dégâts causés aux marches en béton. Deux pancartes ont dû être installées pour avertir le public des dégradations.

Je demande donc au Conseil communal d'envisager des solutions permettant de réduire le nombre d'actes d'incivilités dans cette partie de notre Commune. De possibles solutions pourraient être l'installation d'une caméra de surveillance ou des patrouilles policières sporadiques ou toute autre solution qui pourrait être efficace. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Christian Mamin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal est tout à fait conscient de ce qui se passe dans notre Commune. J'ai demandé à notre agent de sécurité de prendre contact avec la Police cantonale pour intensifier les rondes un peu plus souvent dans notre village.

Pour votre information, dès les vacances scolaires, le Conseil communal a demandé à une agence de sécurité de faire des rondes les vendredis et samedis pour essayer de limiter des dégradations ou des incivilités pendant ces vacances. Merci pour votre attention et sachez que nous sommes très sensibles à ce sujet et que nous essayons de faire le maximum. »

Mme Mireille Dugerdil (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, les membres du groupe des Verts, Écologie et Liberté ont reçu ces dernières années de nombreux témoignages de familles de Cortailod n'ayant pu obtenir de places en structure d'accueil parascolaire ou les ayant obtenus après une année au moins de liste d'attente. A titre d'exemple, la première année d'école compte quatre matinées de 8h10 à 11h40. Sans parascolaire, il est difficile, voire impossible, pour un parent d'exercer une activité professionnelle. De plus, toutes les familles ne bénéficient pas de grands-parents proches ou disponibles.

Plusieurs familles ont indiqué avoir dû cesser ou diminuer leur taux d'activité professionnelle pour pouvoir garder leurs enfants (avec les diminutions d'impôts communaux liées). Ce sont généralement les femmes qui ont été impactées ; d'autres familles ne peuvent tout simplement pas se permettre financièrement d'arrêter de travailler ou de baisser le pourcentage de travail.

Le groupe des Verts souhaite s'assurer que la Commune offre des solutions de garde d'enfants adaptées aux besoins de la population actuelle et anticipe les besoins futurs liés aux nouvelles constructions. Ceci dans le but d'offrir aux familles de notre Commune une stabilité familiale, professionnelle, financière et une meilleure qualité de vie. Nous supposons que la Commune répond aux normes légales à ce sujet. Toutefois, nous aimerions obtenir des données factuelles concernant les capacités des différentes structures d'accueil parascolaire de la Commune en comparaison des besoins réels des habitants.

Voici concrètement nos questions :

- Est-ce qu'une évaluation des besoins des familles en matière d'accueil parascolaire a été faite récemment à Cortailod ?
- Est-ce que le nombre de places disponibles au parascolaire correspond encore aux normes légales en fonction de l'évolution démographique ?
- Combien y a-t-il d'élèves en 1, 2 et 3^e Harnos et quel est le nombre de places disponibles pour ces élèves au parascolaire ?
- Combien de demandes ont été refusées ces cinq dernières années ?
- Combien y a-t-il d'enfants en liste d'attente cette année ?
- Que propose la Commune pour que des parents ne doivent plus renoncer à leur activité professionnelle lorsqu'ils ont de jeunes enfants scolarisés ?
- Quelle collaboration existe-t-il entre les différentes structures parascolaires du village et comment la Commune collabore avec ces structures ?
- Existe-t-il un concept pour favoriser la mobilité douce des familles qui habitent à plus de dix minutes à pied du Carcoie farceur ?

Merci pour votre attention ».

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente du Conseil général lève la séance à 21h15.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente :

La secrétaire :

Océane Taillard

Mireille Dugerdil

L'auteur du procès-verbal,
L'administrateur :

Jean-Marc Paroz